

ARRETE MUNICIPAL

LUTTE COLLECTIVE contre les RAGONDINS et les RATS MUSQUES aux cages-pièges.

20220307-A8

Le Maire de la commune de :

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-21, 27, 28 et 29, et R.2122-7,

Vu l'Arrêté interministériel du 6 avril 2007 relatif au contrôle des populations de ragondins et de rats musqués,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 17 février 2016 déclarant, pour une période indéterminée, la lutte obligatoire contre le ragondin et le rat musqué,

Considérant les nuisances causées sur le territoire de la Commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une lutte collective contre le ragondin et le rat musqué, sur tout le territoire de la commune, sous la responsabilité de Madame Jennifer Teixeira, Présidente du Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles, à l'aide de cages-pièges à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022.

ARTICLE 2 : Tout propriétaire, fermier, détenteur de droit de destruction, ou son délégué, est tenu de participer à cette lutte. Les propriétaires permettent l'accès de leurs propriétés aux membres du Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON/GIDON), ou à défaut, ils s'engagent à procéder aux opérations de lutte contre les ragondins et rats musqués.

ARTICLE 3 : La lutte sera supervisée par POLLENIZ site de la Sarthe.

ARTICLE 4 : Les opérations de piégeage seront réalisées conformément à la réglementation de la Police de la Chasse dans le cadre des luttes collectives menées par le GDON/GIDON. Le port de gants étanches est obligatoire pendant toute la durée des opérations de manipulation et de destruction des cadavres de ragondins et rats musqués. Les cadavres des animaux capturés seront éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Toutes précautions seront prises pour éviter tout accident aux personnes, aux animaux domestiques et autres espèces. En cas d'accident, prévenir la Mairie et POLLENIZ site 72. Tél : 02.43.85 28 65

ARTICLE 6 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en temps opportun au lieu habituel d'affichage des actes administratifs de la commune.

Un exemplaire sera adressé avant le début des opérations à :

- M. le Directeur Départemental des Territoires (DDT) Service Environnement – 19 Bd Paixhans – CS 100013 – 72042 LE MANS CEDEX 09
- Pôle Santé et Protection des Végétaux - S.R.A.L. : 10, rue le Nôtre -49044 ANGERS CEDEX 01
- POLLENIZ 72 : Z.A . Belle Croix – 942 route du Mans – 72510 REQUEIL
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs : Le Grand Courtu – 72210 VOIVRES LE S LE MANS
- M. le chef de service départemental de la Sarthe de l'office national de la chasse et de la faune sauvage – 19 Bd Paixhans – 72000 LE MANS
- La Gendarmerie locale.
- MM. les Maires voisins.
- La connaissance de la population locale par le moyen habituel de publicité (48 heures avant le début des opérations).

Fait à Vancé,
Le 07/03/2022
Le Maire



**GDON VANCE (72310) - LISTE DES ADHERENTS ET/OU PIEGEURS
2022**

#	PRENOM	NOM	FONCTION	ADRESSE POSTALE	CODE POSTAL	VILLE
1	Alain	BARDET	Adhérent & Piégeur	5 lotissement Charmançon	72310	VANCE
2	Serge	BAZOGÉ	Adhérent & Piégeur	La Roche	72310	VANCE
3	Denis	BENARD	Adhérent & Piégeur	2 lieu-dit Vivier	72310	VANCE
4	Axel	BOUVARD	Adhérent & Piégeur	Les Fontaines	72310	VANCE
5	Jean-Luc	COLIN	Adhérent & Piégeur	28 rue de l'Abbé Antoine	72310	VANCE
6	Indira	DE BIE	Adhérente	Chaiseray	72310	VANCE
7	Patrick	DELHOMME	Adhérent & Piégeur	29 rue Virginie Vaslin	72310	VANCE
8	René	GALPIN	Adhérent & Piégeur	La Voisinière	72310	VANCE
9	Nadine	GUEDET	Adhérente & Piégeuse	24 rue de l'Abbé Antoine	72310	VANCE
10	Jean-Pierre	GUERINEAU	Adhérent & Piégeur	6 rue Vallon	72310	VANCE
11	Régis	GUERINEAU	Adhérent & Piégeur	3 lotissement Charmançon	72310	VANCE
12	Gérard	HUGER	Adhérent & Piégeur	Moulin de l'Etang	72310	VANCE
13	Mickaël	HUGER	Adhérent & Piégeur	Lieu-dit Tronc de la Charrette	72310	COGNERS
14	Michel	HUREAU	Adhérent	Moulin de Montchénou	72310	VANCE
15	Thierry	LEBERT	Adhérent & Piégeur	Le Bordage	72310	VANCE
16	Dominique	LECLERC	Adhérent & Piégeur	La Cocharderie	72310	VANCE
17	Joël	LENAS	Adhérent & Piégeur	7 lotissement du Charmançon	72310	VANCE
18	Francis	PASQUIER	Adhérent & Piégeur	La Robinière	72120	SAINT-OSMANE
19	Laurent	PLET	Adhérent & Piégeur	Lieu-dit Noiras	72310	VANCE
20	Jennifer	TEIXEIRA	Adhérente & Piégeuse	L'Asnerie 3	72310	VANCE
21	Christophe	TOUET	Adhérent & Piégeur	Le Grand Hernier	72310	VANCE
22	Maurice	TROTIN	Adhérent	1 bis rue des Ecoles	72310	VANCE
23	Karine	TROTIN	Adhérente & Piégeuse	Bois Léger	72310	VANCE